ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU JURA

Archives antérieures à 1790

Série D Instruction publique, sciences et arts

Fonds des collèges

INVENTAIRE SOMMAIRE

Etabli par Alphonse Rousset, J.-M. Junca, Jules Finot, Directeurs des Archives départementales du Jura

Lons-le-Saunier 1870

révisé partiellement et complété par Patricia Guyard, en 2010, 2012 et 2017

SOMMAIRE DE L'INVENTAIRE

Collège des Jésuites de Dole (collège de l'Arc)	D 1 – 1bis
Collège de Cîteaux à Dole	D 2
Collège des orphelins de Dole (pour mémoire)	[D 3-D 10]
Collège de l'Oratoire à Salins	D 11 – D 23
Collège de l'Oratoire à Poligny	D 24 – D 73
Collège de Cluny à Dole (collège Saint-Jérôme)	D 74 – D 153, D233
Petit séminaire des orphelins à Salins	D 232

Collège des Jésuites à Dole (collège de l'Arc)

Fondation.- Lettres patentes de Philippe II, roi d'Espagne, permettant aux Jésuites d'ériger un collège dans la ville de Dole en Franche-Comté, au lieu qui leur sera indiqué par le magistrat de la ville, 1582 (copie XVIII^e s.). Lettres patentes de Philippe II comprenant résumé ou transcription d'actes de fondation et du traité fait par les Jésuites avec le Magistrat de Dole le 18 décembre 1582, 1591 (copie XVII^e s.).

Union du prieuré de Jonvelle et de Saint-Vivant-en Amaous.- Lettres patentes de Philippe II, et bulle de Sixte IV, unissant les biens du prieuré de Jonvelle en Franche-Comté au collège de Dole, 1586, 1589 (copies XVIII^e s.). Bulle de Paul V unissant le prieuré de Saint-Vivant au collège de Dole, 1614 (copie XVIII^e s.).

Union du prieuré de Jouhe.- Lettres patentes des archiducs Albert et Isabelle de 1616 et bulle de Paul V en 1619 unissant au collège le prieuré de Jouhe (copie des deux actes sur un document, pour procès, 1705, et copie de la seule lettre patente, XVIII^e s.). Procès-verbal de la prise de possession de ce prieuré, 1616 (1 copie contemporaine et une copie XVIII^e s.). Fulmination de la bulle d'union, 1622 (copie collationnée à l'original, 1637). Procuration de l'abbé de Baume pour consentir à l'union, 1622 (copie contemporaine et une copie XVIII^e s.). Enregistrement des bulles et lettres patentes par le parlement, 1622 (copies XVIII^e s.). Protestation des Bénédictins de Jouhe contre les Jésuites au sujet des prébendes du prieuré, 1642¹, et contre la validité des actes (résumés et commentaires d'actes officiels 1616-1622, XVIII^e s.).

Union du prieuré de Mouthe.- Motu proprio de l'union, s. d. [fin XVI^e-début XVII^e s.].

1582-XVIII^e s.

D 1 bis *Reliques*.- Attestation de vénérabilité de diverses reliques apportées de Rome par Marc-François de Lauray, prêtre coadjuteur de l'abbaye de Gouailles, à lui donner par plusieurs abbés et abbesses, par le vicaire général de l'archevêque de Besançon, Ferdinand de Longwy, suivie de l'attestation du don fait par ledit Lauray d'une part de ces reliques aux Jésuites [de Dole] en la personne de Pierre Thousille, 1625. Autorisation du vicaire général de l'archevêque de Besançon à Nicolas Colard, chirurgien à Besançon, de donner ou exposer des reliques de plusieurs martyrs à lui donner par frère Bernard [Fuschard] de Sainte-Marie, Comtois, de l'ordre de la Trinité pour le rachat des captifs, 1686 (*vidimus* de 1693).

Seigneurie.- Affranchissement de Jean Gadiot, vigneron, d'Archelange, par les Jésuites de Dole, seigneurs du lieu, 1643. Monitoire de l'archevêque de Besançon à la requête de Charles Guillaume de Mesmay, seigneur du lieu, 1652 (lié au doc. suivant); cession d'une vigne à Authume par les Jésuites à Philippe Broth et sa femme en échange de l'abandon d'une rente grevant des biens acquis par les Jésuites sur feu Pierre Gadiot (Gaidot), débit-rentier de Broth, 1653².

Document retrouvé dans le fonds ancien communal d'Arbois (ex KK 881), réintégré en 2007 dans son fonds d'origine (P. Guyard).

² Les documents de cette cote ont été donnés aux Archives départementales du Jura fin avril 2010 par le père Bernard de Vrégille, demeurant à Lyon, parmi d'autres papiers d'origine publique ou privée (P. Guyard).

Collège de Cîteaux à Dole

Copie de lettres patentes et de bulles portant autorisation et concession d'un collège des religieux de Cîteaux à Dole. Requête adressée aux archiducs Albert et Isabelle par l'abbé des Trois-Rois, vicaire général de l'ordre de Cîteaux, au comté de Bourgogne, pour obtenir l'autorisation d'ériger un collège à Dole. Arrêts du parlement, bulles d'Urbain VIII, d'Innocent X, lettres de jussion d'Albert et Isabelle, portant création du collège. Achat d'une maison à Dole pour y établir ce collège. Confirmation par Louis XIV du droit de régale en faveur du collège. Extrait de toutes les recettes et dépenses des vacances d'abbayes arrivées au profit du collège de Cîteaux. Comptes de l'administration des revenus du collège présentés au Parlement par le proviseur.

1615-1727

Collège des orphelins de Dole

Arrêt du Conseil d'Etat ordonnant qu'il serait transigé sur le procès entre les héritiers de Jean-Ignace Froissard de Broissia, abbé de Cherlieu, et les administrateurs du collège des Orphelins de Dole, en prenant 100 000 francs sur la succession de l'abbé de Cherlieu qui serviront à doter le collège selon la volonté du défunt. Etat des biens-fonds de cette succession affectés à cette dotation. Actes d'acquisitions de maisons à Dole, de terres à Molay et Gevry, d'échange de propriétés dans cette localité, au profit dudit collège ; donation de livres aux recteurs et aux élèves ; difficultés entre les héritiers au sujet de la nomination des boursiers. Etats des revenus du collège.

Non disponibles – « Déposés » aux Archives municipales de Dole.

1702-1788

D 4 Comptes-rendus par le sieur Grenot, prêtre, économe du collège des Orphelins de Dole, des revenus et de la dépense de la maison.

Non disponibles – « Déposés » aux Archives municipales de Dole.

1761-1784

D 5 Copie des comptes concernant l'administration des biens des Orphelins, arrêtés à Besançon le 21 avril 1762. Gestion de l'économe Grenot, assisté des sieurs Millon et Fretin, puis des sieurs Bonnepoise et Porcherot. Etat des orphelins nommés par les sieurs de Broissia et de Falletans ; état des boursiers et des pensionnaires à 24 francs par mois ; comptes, 1762-1765.

Non disponibles – « Déposés » aux Archives municipales de Dole.

1761-1765

D 6 Comptes des revenus des boursiers, rendus par l'abbé Grenot, le 8 janvier 1767. Copie des quittances données par l'abbé Grenot à la marquise de Broissia, des sommes que la famille de Broissia doit payer chaque année pour l'entretien des orphelins et des boursiers d'après l'acte de fondation, 2 septembre 1702. Comptes, 1767 à 1770.

Non disponibles - « Déposés » aux Archives municipales de Dole.

1766-1770

D 7 Etats des sommes touchées pour les boursiers de 1771 à 1775. Comptes

généraux de l'administration des biens du séminaire rendus par le sieur Grenot, pour la même période.

Non disponibles - « Déposés » aux Archives municipales de Dole.

1771-1775

D 8 Etats des sommes payées pour l'entretien des boursiers de 1776 à 1780. Comptes généraux de l'administration des biens du séminaire des Orphelins, rendus par l'abbé Grenot, pendant la même période.

Non disponibles – « Déposés » aux Archives municipales de Dole.

1776-1780

D 9 Etats des sommes payées pour l'entretien des boursiers de 1781 à 1785. Comptes généraux de l'administration des biens du séminaire des Orphelins, rendus par l'abbé Grenot, pour la même période.

Non disponibles – « Déposés » aux Archives municipales de Dole.

1781-1785

D 10 Etats des sommes payées pour l'entretien des boursiers de 1786 à 1788. Observations des commissaires nommés par les officiers municipaux de la ville de Dole, au sujet du remplacement dans la régie et administration des revenus du séminaire des Orphelins de l'abbé Grenot, par le sieur Labeuche. Décision par laquelle le sieur Grenot reste encore obligé et responsable sur ses biens propres de l'administration du sieur Labeuche.

Non disponibles – « Déposés » aux Archives municipales de Dole.

1786-1788

Collège de l'Oratoire à Salins

D 11 Copie de l'acte de l'assemblée du clergé, du Magistrat et des notables de Salins, décidant de ne pas recevoir les pères de l'Oratoire à Salins. Copie de deux lettres de l'infante Isabelle en faveur de la réception des Oratoriens. Exposition de 50 articles par les sieurs du clergé et du Magistrat contre cette réception. Mémoire au sujet de ces difficultés. Requêtes adressées par Oratoriens pour être autorisés à s'établir à Salins. Mémoire dans lesquels ils font l'historique des obstacles mis par le clergé et le Magistrat de Salins à leur établissement dans cette ville. Requêtes du clergé et du Magistrat pour s'opposer à leur réception.

1623

D 12 Copie de diverses requêtes pour et contre l'établissement d'une chaire de philosophie au collège des Oratoriens de Salins. Opposition du Magistrat de Dole contre la création de cette chaire. Arrêt du parlement qui l'autorise.

1610-1741

D 13 Délibération du Conseil de l'Hôtel de ville de Salins touchant les difficultés survenues entre certains particuliers et le Magistrat au sujet des Oratoriens établis dans cette ville. Lettres patentes des archiducs Albert et Isabelle, autorisant les Oratoriens à enseigner à Lons-le-Saunier. Double du traité fait entre le Magistrat de Salins et les recteurs du Collège. Délibération du Magistrat de Salins au sujet des Jésuites demandant à faire une mission dans cette ville.

1610-1622

D 14 Déclaration d'Isabelle d'Espagne sur la réception des Oratoriens à Salins.

Lettres patentes de celle-ci sur leur installation. Lettres et attestations en faveur des Oratoriens. Requêtes de ceux-ci pour exercer les fonctions sacerdotales à Salins. Plaintes du clergé à l'archevêque de Besançon sur ce que les Oratoriens confessent et donnent des indulgences. Transaction entre les Oratoriens et le clergé sur l'exercice des fonctions spirituelles.

D 15 Approbation par l'archevêque de Besançon de l'établissement des Oratoriens à Salins, accordant à ceux-ci le même droit qu'aux autres ecclésiastiques. Requêtes de l'Oratoire au Magistrat de Salins pour le payement d'un quatrième régent. Requêtes adressées à l'intendant par les Oratoriens pour obtenir le paiement de leurs honoraires. 1639-1778 D 16 Permission donnée par l'archevêque de Besançon aux supérieurs de l'Oratoire de bénir les ornements d'église ; de célébrer la messe à la chapelle de l'association; de bénir une chapelle; d'exposer le Saint-Sacrement le 25 de chaque mois ; de transférer à un autre jour que celui d'usage la fête des Grandeurs de la Vierge. Réquisitions du procureur du roi pour empêcher les Oratoriens de soutenir chez eux des thèses sans son autorisation. Actes d'acquisition de deux portions de maisons par les Oratoriens. Autorisation donnée par l'intendant aux Oratoriens de jouir de l'ancienne terrasse des fortifications jusqu'à ce que le roi en ait besoin. Etat des travaux à faire à l'église de la maison basse de l'Oratoire. 1625-1788 D 17 Autorisation, certificats, requêtes, mémoires dans le procès des Oratoriens de Salins contre la demoiselle Bonaventure Mathon, au sujet d'une prise d'eau à la fontaine de la maison basse de l'Oratoire. 1610-1744 D 18 Actes de fondations et de rentes au profit de l'Oratoire de Salins. 1635-1767 D 19 Amodiations faites sur les vignes des Moulières et territoires en dépendant par les Oratoriens de Salins, à divers particuliers de cette ville. 1667-1783 D 20 Actes d'achats de vignes et terres sises aux territoires d'Aiglepierre, Montigny, Salins. Amodiations des terres et vignes situées au territoire de Montigny. Comptes des revenus de ces terres et assignations et requêtes pour obtenir le prix de leur amodiation. 1648-1776 D 21 Acte d'achat de Moulières-sur-Marnoz par les Oratoriens. Exploits d'assignations à témoins, sentences préparatoires du bailliage de Salins portant nomination d'experts dans le procès de l'Oratoire avec le sieur Guy de Salins, au sujet de la propriété des Moulières de Marnoz. 1693-1785 D 22 Procès entre le Temple et les Oratoriens au sujet des réparations des murailles du Temple. Procès des Oratoriens contre la fabrique de Saint-Maurice, le comte de Laubépin et Simon Bricard, de Poligny. 1631-1784

Fragments de procédure pour les Oratoriens contre divers individus.

D 23

Collège de l'Oratoire à Poligny

D 24	Contrats de rentes constituées au profit de l'Oratoire de Poligny par des particuliers de Saint-Lothain, Domblans, Poligny, Château-Chalon, Darbonnay, le Petit Saulçois. Trois états des rentes dues aux PP. de l'Oratoire de Poligny.	1628-1720
D 25	Acensements et reconnaissances de cens au profit de l'Oratoire de Poligny sur des terres sises à Château-Chalon, Domblans, Grozon, Poligny, Domblans, Nevy-sur-Seille, Saint-Lothain, Tourmont.	1501-1752
D 25bis	Oratoire de Poligny, manuel des restes et cens de l'Oratoire ³	1691-1721
D 26	Contrats de ventes de terres censables envers l'Oratoire de Poligny et sises à Domblans, Blandans, Villerserine.	1463-1518
D 27	Contrats de ventes et d'échanges de terres au profit de Jean Courvoisier, de Domblans, terres sises au territoire de ce lieu ; contrats de ventes de terres sises à Blandans, Bréry, Tourmont, Poligny, Grozon.	1518-1542
D 28	Contrats de ventes de terres sises à Grozon, Poligny, Domblans, Villerserine, Chaseau, Bréry, Tourmont.	1544-1550
D 29	Contrats de ventes de terres sises à Tourmont, Domblans, Bréry, Blandans, Menétrux, Villerserine, Poligny, Grozon.	1551-1574
D 30	Contrats de ventes et d'échanges de terres sises à Poligny, Grozon, Domblans, Bréry, Tourmont.	1574-1599
D 31	Contrats de ventes de terres sises à Domblans, Poligny. Donations et testaments en faveur de l'Oratoire de Poligny.	1604-1663
D 32	Testaments, donations, décrets de saisie de biens en faveur des Oratoriens de Poligny.	1633-1648
D 33	Décrets de saisie de biens, ventes, donations en faveur des Oratoriens de Poligny.	1651-1658
D 34	Décrets de saisie de biens, ventes, donations, testaments, achats au profit des Oratoriens de Poligny.	1657-1669
D 35	Décrets de saisie de biens, donations, testaments, achats, ventes, échanges en faveur des Oratoriens de Poligny.	1670-1693
D 36	Décrets de saisie de biens, donations, testaments, achats, ventes, échanges	1695-1717

³ Document retrouvé parmi les archives communales de Poligny, réintégration en décembre 2008 (P. Guyard).

en faveur des Oratoriens de Poligny.

D 37	Décrets de saisie de biens, donations, testaments, achats, ventes en faveur	
	des Oratoriens de Poligny.	1706-1714
D 38	Décrets de saisie de biens, testaments, échanges, ventes, achats au profit des Oratoriens de Poligny.	1717-1788
D 39	Grosses de traités conclus par les Oratoriens de Poligny avec divers particuliers, au sujet de la possession de parcelles de vignes et de champs. Procès-verbal d'arpentage. Délibération du Magistrat de Poligny accordant aux Oratoriens la concession d'un filet d'eau à prendre dans la fontaine publique.	1610-1787
D 40	Testament de Mathieu Lescot, prêtre, originaire de Pontarlier, curé de Sirod, par lequel il lègue tous ses biens au collège de l'Oratoire de Poligny. Titres de propriétés des biens de Mathieu Lescot. Papiers provenant de sa succession. Diplômes de docteur en droit, certificats d'études délivrés par les recteurs des Universités de Pavie, de Milan et de Rome. Passeports. Attestation par le provincial des Jésuites de la province d'Autriche que Mathieu Lescot, quoique étant resté quelque temps dans l'Ordre, n'a pas contracté de vœux. Traités, partages faits entre Mathieu Lescot et Jérôme et Marguerite Lescot, ses frères et sœur. Contrats de rentes et de cens dus à Mathieu Lescot.	1606-1658
D 41	Procès des Oratoriens et des Carmes déchaussés de la province de Bourgogne devant le lieutenant général du siège de Dole, au sujet de l'administration des biens du père Chiette de Poligny, procès dans l'ordre des Carmes, par le père Boissard, Oratorien.	1656-1666
D 42	Procès des Oratoriens au bailliage de Poligny contre Claude-Pierre Glayon, à cause des réparations mitoyennes faites à une maison sise rue Dessus de Poligny, provenant de la succession du sieur Pierre Loysault, apothicaire en cette ville.	1654-1667
D 43	Procès des Oratoriens au bailliage de Poligny contre Pierre et Adrien Boisson, au sujet des cens et de la possession de la grange Boisson et des fonds qui en dépendent, sis au territoire de Poligny.	1619-1633
D 44	Procès des Oratoriens au bailliage de Poligny contre Hugues Vienot, prêtre, au sujet de la délimitation d'une maison sise à Poligny, contiguë à celle des Oratoriens.	1749
D 45	Procès des Oratoriens au bailliage d'Arbois et au parlement de Besançon contre la veuve de Jean-Joseph Chambain, de Salins, usufruitière des biens du sieur Cocagne, son oncle, au sujet d'une vigne provenant de ce dernier qui avait institué les Oratoriens ses légataires universels.	1743-1746

D 46	Procès des Oratoriens de Poligny contre le révérend père Fiancé de la Compagnie de Jésus, au sujet des legs faits par demoiselle Jeannette Lejeune aux Oratoriens, et réclamés par le sieur Fiancé, légataire universel	
	de ladite demoiselle.	1613
D 47	Procès des Oratoriens de Poligny contre la confrérie de la Croix de cette ville, au sujet de la réception et de la distribution des aumônes.	1604-1684
D 48	Procès des Oratoriens de Poligny contre les héritiers de Lothain Barbier, au sujet de divers legs en faveur des Oratoriens.	1634
D 49	Procès des Oratoriens de Poligny contre les habitants de Nevy-sur-Seille, au sujet de l'acquittement d'une rente qui doit être servie par cette commune, et dont les Oratoriens ont hérité du sieur La Vesve, prêtre dudit Oratoire. Procès contre les sieurs Baud, Bougelier, Roussel, Merceret, Vigoureux, débiteurs, à divers titres de rentes envers l'Oratoire.	1635-1651
D 50	Procès des Oratoriens de Poligny contre le sieur de Brun, au sujet du droit de languerie exercé en commun par lui et les Oratoriens à Poligny; les habitants de Blandans, Domblans, Tourmont et des particuliers de Poligny, au sujet de l'acquittement de rentes. Etats des biens et revenus de l'Oratoire de Poligny. Ordonnance de l'Intendant portant que Oratoriens ne sont pas soumis aux impôts sur leurs propriétés mais celles-ci étant amodiées, les fermiers demeurent chargés des impôts.	1629-1734
D 51	Procès des Oratoriens de Poligny contre divers particuliers, au sujet de l'acquittement de cens et rentes, de délimitation et de propriétés de meix et de vignes.	1611-1742
D 52	Procès des Oratoriens de Poligny contre des particuliers de cette ville, de Domblans et Blandans, au sujet de l'acquittement de rentes et de fondations.	1627-1739
D 53	Procès des Oratoriens de Poligny contre des débiteurs du père Jean Boissard dont ils sont les héritiers.	1653-1686
D 54	Titres de propriété d'une maison à Saint-Lothain et de terres à Château-Chalon provenant de la succession de l'abbé Ravat.	1651
D 55	Manuel des rentes et cens dus à Philibert Ravat, prêtre, curé de Château-Chalon, et assignés sur des terres sises à l'Etoile, Saint-Didier, Château-Chalon, le Louverot, Saint-Lothain, Voiteur. Registre de compte du curé Ravat pour l'année 1628.	1622-1634
D 56	Procès soutenus par les Oratoriens contre les débiteurs des sieurs Ravat et Jean Boissard dont ils sont héritiers.	1686-1714
D 57	Papiers provenant de la succession de Jean Boissard ; correspondance de	1664-1680

ce dernier avec les Ursulines de Salins et avec Mathieu Boissard, son père.

D 58 Titres de propriété provenant de la succession de la femme Petetin. Pièces de procès des Oratoriens de Poligny contre divers particuliers de Buvilly, Recin et Tourmont, au sujet de l'acquittement de rentes et de cens.

1655-1760

D 59 Procès soutenus des Oratoriens de Poligny contre les sieurs Bailly, avocat, Roz, Louisot, Masson, la femme Rosset, Jeanne Bourot, Antoine Outhier, au sujet de l'acquittement de rentes et cens divers.

1638-1758

D 60 Etats des biens acquis par l'Oratoire de Poligny. Plans des bâtiments du collège, de la grille et des fontaines du jardin. Dessin au lavis des boiseries de la chapelle.

1700

D 61 Journaux de la dépense et de la recette de l'Oratoire à Poligny.

1662-1679

D 62 Etats des recettes et des dépenses de l'Oratoire à Poligny.

1705-1725

Bulles des papes Clément IX, Alexandre VII, Innocent XII, Innocent XI, Grégoire XIII, Grégoire XV, Innocent X, Urbain VIII, Urbain VIII, Clément X, Clément XI accordant des indulgences aux personnes qui réciteront des prières dans la chapelle des Oratoriens de Salins ; félicitant le père Senaut, supérieur des Oratoriens en France, du zèle qu'il a déployé contre les Jansénistes. Consultations de théologiens sur les indulgences accordées aux Oratoriens de Salins qui, n'ayant pas d'église, se servent de la chapelle de l'hôpital de Saint-Sépulcre, et le fait de savoir si cette chapelle ne doit pas participer aux indulgences. Statuts de la confrérie des Agonisants de Salins.

1577-1704

D 64 Comptes-rendus par le père Courvoisier au sieur de Brancion, du revenu des biens sis au bailliage de Poligny dont il est l'amodiataire.

1582-1585

D 65 Fondation de la chapelle de Saint-Claude dans l'église de Saint-Hippolyte de Poligny. Présentation de Louis Luc comme chapelain à la chapelle de Saint-Claude, faite par Jean Maillardat, écuyer, seigneur de la Muire. Institution à la chapelle de Saint-Claude de Philibert Gautheret, à la nomination de Etienne Courvoisier et des pères de l'Oratoire de Poligny, avants droit du père Jean Courvoisier. Donation du droit de patronage des chapelles de Saint-Claude, Saint-Pierre, Saint-Philibert dans l'église Saint-Hippolyte de Poligny, faite à l'Oratoire de Poligny par le père Quarré, oratorien. Amodiation par les Oratoriens de Poligny, à Richard Girardet et Claude Faulque le Vieux. de Poligny, de trois pièces de vigne sises à Poligny, dépendantes de la chapelle de Saint-Claude, de laquelle les Oratoriens étaient collateurs. Prise de possession de la chapelle de Saint-Claude, à Poligny, par le père Nicolas Simon, supérieur de l'Oratoire de Poligny. Règlement fait par le vicaire général du diocèse de Besançon du service de la chapelle de Saint-Claude, dans l'église Saint-Hippolyte de Poligny, à deux messes par semaine. Convention entre les prêtres de l'Oratoire de Poligny et le sieur Doroz, pour la nomination alternative d'un chapelain à la chapelle de Saint-Claude dans l'église de Saint-Hippolyte de Poligny Acte de la fondation des chapelles de Saint-Pierre, Saint-Hippolyte et Saint-Philibert, dans l'église de Notre-Dame-la-Vieille de Poligny. Traité entre Hugues Quarré, prêtre de l'Oratoire, et Marguerite Furet, au sujet de l'acensement de trois ouvrées de vigne au territoire de Salins, dépendant de la Chapelle Saint-Philibert de Poligny. Prise de possession de cette chapelle par le père Boissard, de l'Oratoire ; prise de possession par le même et par le père Maire de la chapelle de Saint-Pierre. Traité entre les Oratoriens et les sieurs Vaulcherot, au sujet du droit de collation et de patronage des chapelles Saint-Pierre, Saint-Hippolyte et de Saint-Philibert à Poligny ; partage entre les mêmes des biens-fonds desdites chapelles. Institutions et prises de possession de la chapelle Saint-Philibert par les sieurs Dalloz et Moisset, de la chapelle Saint-Pierre par le sieur Bornet. Difficulté entre les chanoines du chapitre de l'église collégiale Saint-Hippolyte de Poligny et les chapelains des chapelles Saint-Pierre et Saint-Philibert, mis à la nomination des Oratoriens de Poligny. Requête adressée à l'archevêque au sujet de la détention de dix-huit années de revenus par le chapelain de Saint-Hippolyte, par le sieur Vaucherot.

1441-1752

D 66 Rentier de la chapelle de l'Epée à Château-Chalon⁴ et copie de ce rentier.

1489

D 67 Manuel des cens et censier de la chapelle de l'Epée. Autre censier de la chapelle qui renferme une copie de la fondation de celle-ci⁵.

1589-XVIII^e s.

D 68 Manuel des cens de la chapelle de l'Epée. Liste des papiers confiés au sieur Guillot, de Passenans, concernant cette chapelle, de laquelle les Oratoriens de Poligny sont collateurs et le père Edouard Buthelier, oratorien, chapelain. Déclaration des fonds dépendant de la chapelle.

1580-XVIII^e s.

Reconnaissances de cens au profit de la chapelle de l'Epée par Hugues Audrey, de Passenans. Sommation et accord entre les Oratoriens et l'abbesse de Château-Chalon, au sujet de la possession d'un pré dépendant de la chapelle. Acensements de terres dépendant de la chapelle à divers particuliers de Château-Chalon. Cession par Claude-Etienne Laurençot, chapelain de la chapelle, à Louis Bouleret, chapelain de l'abbesse de Château-Chalon, des revenus de la chapelle pendant huit ans. Amodiations de terres, dépendant de la chapelle. Consultations des avocats Martin et Crochet, au sujet d'un litige entre les Oratoriens et l'abbesse de Château-Chalon pour un cens sur une vigne de la chapelle. Requête des Oratoriens au lieutenant du bailliage de Poligny, pour obtenir une nouvelle recommandation des droits de la chapelle. Accord entre l'abbesse de Château-Chalon et Joseph de Visemal, comte de Frontenay, portant

_

⁴ Énumération des rentes, cens, vignes, prés, terres arables, appartenant à Pierre Aulard et Michel de Noiau, prêtres, chapelains des chapelles fondées en l'église paroissiale de Château-Châlon à l'honneur des Onze mille Vierges, Saint-André et Saint-Laurent, commencé à la requête desdits chapelains, le 30 octobre 1489, par Bernard Beugre, demeurant à Château-Châlon, tabellion général au comté de Bourgogne. La chapelle est dite de l'Epée du nom de son fondateur, Bernard ou Regnaud de l'Epée.

⁵ Il résulte de cette fondation que les patrons ordinaires de la chapelle n'ont que quarante jours après la mort du chapelain pour pourvoir à son remplacement ; après ce délai, le droit de nommer un autre chapelain appartient à l'abbesse de Château-Châlon.

reconnaissance par ce dernier d'un cens sur huit journaux de terre situés à Saint-Lothain au profit de l'abbaye.

1591-XVIII^e s.

D 70 Acte de la fondation de la chapelle par Regnaud, dit l'Epée, écuyer. Citation de l'official de la cour de Besançon appelant le sieur Charreton d'Arlay, écuyer, à céder un pré qu'il détient au territoire de Ruffey, au lieu dit l'Ile Perron, au sieur Bouleret, chapelain de la chapelle. Donation aux Oratoriens de Poligny de la collation de la chapelle, par les sieurs de Prépavin et de Rosay. Institutions et prises de possession comme chapelains de la chapelle de l'Epée par les pères de Buttler, Senaut, Mathurin, Courcelle, Daloz, Egenot, Sauve et Moisset.

1401-1752

D 71 Reconnaissances de cens et acensements au profit de la chapelle de l'Epée. Sentence rendue au bailliage de Poligny en faveur du père Paul Senaut, chapelain de la chapelle, contre le sieur Duhaut, qui s'en était fait pourvoir par les sieurs de Rosay. Consultation au sujet de deux cens appartenant à la chapelle et prétendus par l'abbesse de Château-Chalon. Testament de Catherine, veuve de Joseph Pudet, de Château-Chalon, par lequel elle fonde une chapelle déliée aux Onze mille Vierges dans l'église Notre-Dame de Château-Chalon, qu'elle dote de tout ce qu'elle possède dans la paroisse de Saint-Lothain⁶.

1301-1766

D 72 Inventaire des titres et des terres de l'Oratoire de Poligny.

1722

D 73 Inventaire des titres de papiers de la maison et du collège des pères de l'Oratoire de Poligny.

1790

⁶ Cette chapelle des Onze mille Vierges est distincte de celle qui a été fondée plus tard sous le même vocable dans l'église Saint-Pierre de Château-Chalon et qui, avec celle de Saint-Philibert, a formé la chapelle de l'Epée.

Collège de Cluny à Dole (collège Saint-Jérôme)

D 74 " Statuta collegii sancti Hyeronimi Dolmi (avec cette épigraphe : gaudet patientia duris". Ce volume en forme de cartulaire contient : 1° un procès-verbal en double expédition d'une visite faite en 1602 au collège Saint-Jérôme de Dole, par Jean Papon, docteur en théologie, grand prieur de l'ordre de Cluny, et proviseur perpétuel du collège de Saint-Jérôme de Dole ; 2° une ordonnance rendue à Cluny le 22 mars 1559 par Christophe Coquille, grand prieur du monastère de Cluny, et proviseur perpétuel de collège pour l'augmentation des pitances des professeurs et des écoliers ; 3° une autre ordonnance sur le même sujet rendue par Jean Coquille, le 20 mai 1562 ; 4° le récit de la consécration de l'église de Saint-Jérôme de Dole faite le 8 novembre 1520, et la liste des religieux qui étaient dans le collège à l'époque de cette consécration ; 5° Statuts donnés au collège par Jean de la Madeleine, grand prieur de Cluny et proviseur du collège ; 6° Approbation des statuts par les visiteurs du chapitre de Cluny; 7° Fondation par le proviseur et les écoliers du collège d'un anniversaire à la fête Sainte-Marie Madeleine, en l'honneur de Jean de la Madeleine, grand prieur de Cluny, fondateur des statuts du collège ; 8° Copie d'une bulle du pape Clément VII confirmant les statuts du collège, 12 mars 1528; 9° Ordonnance de Christophe Coquille, grand prieur de Cluny, proviseur du collège, concernant les appointements du médecin ; 10° Cession faite par Antoine de Roche, frère du fondateur du collège, au grand prieur de Cluny, du droit qu'il tenait de son frère, de faire admettre un élève boursier au collège; 11° Forme des lettres adressées aux recteurs et écoliers du collège par le grand prieur Christophe Coquille, pour envoyer un boursier au collège ; 12° Augmentation des appointements du chantre ; 13° Liste des jours où l'on donne double prébende.

Document non communicable. Voir microfilm 2 Mi 205

1520-1602

O 75 « Statuta collegii sancti Hieronymi ordinis Cluniacensis erecti et fundati Dole per reverendum patrem et bone memorie virum dominum Anthonium de Ruppe, Cluniacensem et de Chariate supra Ligerim, priorem majorem » 8.- Recueil de pièces concernant le collège contenant un

_

⁷ Les principaux titres de ces statuts sont : " De gymnasiarcha seu provisore collegii. De ordinando principali et rectore. De officio principalis et rectoris. De tempore et stipendiis principalis et rectoris. De adhibendis ad consilium fratribus. De senioribus collegiis. De numero et presentacione scolarum et qualitate eorumdem. De vacatione et devolutione mansionis scolasticis. Forma litterarum institucionis et perfectionis principalis et rectoris collegii. Forma litterarum super nominatione trium portionum scolasticarum Cluniaco pertinentium. Alia forma pro aliis portionibus scolasticis ad alios pertinentibus. De examinacione et scolarum receptione. Forma juramenti. De duobus aureis post ingressum persolvendis. De officio divino feriatis et communibus diebus. De anniversariis pro fundatore celebrandis. De officis pro omnibus etiam fratribus scolasticis defunctis. De officio beate Marie et omnium sanctorum. De missarum pecularium celebratione. De officio custodis. De officio cantoris. De confessoribus. Casus papales ; casus episcopales. De custode librarie et gubernatore horlogii. De studii exercitio audiendo, legendo, disputando et orando. De hyemali et estivo ignitegio. De lingue latine usu. De vitanda peroppidum evagatione. De commeatu dando. De triplici missionum genere. De gradus assumptione. De archa communi. De mensura cibi et potus. De tempore refectionis. De vestiariis et calciariis fratrum. De familiaribus collegii. De mutacione familiarum. Forma juramenti servitorum. De candela et igne refectorii. De hostibus suscipiendis pro studio. De infirmis fratribus. De spolio principalis et scolasticorum.

⁸ Approbata per reverendos patres dominos difinitores capituli generalis ejusdem oridis Cluniacensis anno domini millesimo quingentesimo vigesimo octavo, die quarta mensis maii: et sedis apostolice authorirtate confirmata, anno domini millesimo quingentesimo vigesimo octavo pridie idus martii. Deinde publicata in dicto collegio per reverendum patrem dominum vicolaum Delery, priorem claustratem Cluniacensis monasterii, sacre theologie doctorem parisiensem, priorem sancti Romani et Montis Amberti ejusdem ordinis. Anno domini millesimo quingentesimo tricesimo secundo die

chapitre rédigé par Adrien de Charry, Nivernais, religieux de Cluny et intitulé: « *Nomina eorum qui in numeris scolasticibus collegii prædicti sunt ascripti* », comprenant les noms des élèves de la fondation du collège en 1495 à 1537, avec mention des emplois et dignités de l'écolier après son départ du collège Saint-Jérôme⁹, une relation écrite par le père Poissenot des faits remarquables au collège Saint-Jérôme pendant son principalat, une liste des boursiers reçus au collège de Dole de 1562 à 1606¹⁰, une copie de la lettre du transport du droit de présentation des boursiers par les sieurs de Roche, au profit du grand prieur de Cluny, des lettres constatant le droit du prieur de Saint-Pierre de Colombier au diocèse de Bâle, de nommer un élève boursier de l'ordre de Cluny au collège Saint-Jérôme de Dole, 1565, et le diplôme de doctorat de Philibert Poissenot, 1539.

1528-1606

D 76 Vidimus par les archevêque de Besançon et par d'autres prélats de bulles des papes Innocent IV, Alexandre IV, Calixte III confirmant celles de Léon IX, Grégoire VII, Calixte II, Alexandre III, Grégoire IX, Innocent III, Alexandre III, Nicolas II. Honorius III, Nicolas IV, Boniface VIII, Jean XXII, Clément VI, Clément VII, Jean XXIII, Martin VI, Eugène IV accordant des privilèges à l'abbaye de Cluny. Institution par dom Jacques

decina octava mensis maii. Et cathalogus eorum qui ab hujus collegii cunabulis et primena institutione secundum presentationum jura in eo educati et in bonis juris canonici litteris edocti fuerunt.

Liste des élèves : Pierre Gamand, de Poligny, plus tard, prieur de Port-sur-Saône ; Humbert de Moulins, prieur de Macon et ensuite de Froidefontaine ; Antoine de Mypont, sacristain et prieur de Saint-Benigne de Dijon ; Pierre de Langres ; Girard de Harancourt, prieur de Saint-Albain, à Bâle, et plus tard, abbé de Gigny ; Jean de Cels, prieur de Saint-Landelin de Vitry ; Jean Gerland, réfecturier du prieuré de (...) ; Albert de la Madeleine, abbé de Saint-Rigaud au diocèse de Besançon; Pierre de Fontenays, prieur de Sainte-Madeleine près Paris, et ensuite aumônier de Louis XII, roi de France; Amorat de Hopp, prieur de Saint-Morand; Jean Melanne, licencié de l'université d'Orléans, et aumônier de la Charité; Pierre Seymert, licencié de l'université d'Orléans, sacristain de Cherlieu; Rodolphe Hoclin, prieur de Saint-Udrich dans la forêt Noire ; Guy Motin, licencié de l'université de Dole, infirmier de la Charité ;; Jean de Harancourt ; Antoine Pelissonnier, cellérier du monastère de Longeville ; Hugues de Champs-d'hivers, abbé de Saint-Calais; Adrien de Charry, recteur ou principal du collège de Dole; don Jean Moine, archidiacre de Cluny, prieur de Villers ; Antoine de Mirebel ; Thomas Bourse ; Antoine Hubelet, docteur de l'université de Valence ; François Marmet ; Bernard d'Arestel ; Jean d'Agneaul, prieur de Salins ; Jacques Colhassoy, licencié de l'université d'Orléans, prieur de Saint- (...): Claude de Champrond, prieur de Tournus, et cellérier de Cherlieu; Jean Legong; Jean Le Voyer, camérier de l'abbaye de Saint-Rigaud; Philibert du Chastel, chantre de Saint-Léonard de l'ordre de Saint-Benoît; Jodoque Syron; Pierre Gaussan ; Louis de Bussy ; Guillaume du May, bachelier de l'université de Dole, prévôt de l'abbaye de Luxeuil ; Joachin de Coigny, prieur de (...); Eustache André; Gilles Motin; Etienne Fournier, prieur de Montreux-lès-Etrabonne; Pierre.Du.Cerceau, prieur et aumônier de Trévoux ; Claude des Fourniers, chantre de Cherlieu ; Jean de l'Etoile, aumônier de Saint-Seine; Pierre Cécile, Prieur de Phalpac; Louis de Ganay, grand prieur du monastère d'Ainay, au diocèse de Lyon ; Benoît de Pont, sacristain de Vaux sous Poligny ; Jean Melat, infirmier à Cluny ; Gylarne le Moyne, bachelier de l'université de Dole, sous prieur de Cherlieu ; Pierre Fournier ; Jean Chaumard, professeur d'institut Justinien au collège de Dole ; Jean des Forêts, religieux de la Charité ; Jean Moine, neveu de l'archidiacre de Cluny ; Pierre d'Andelot ; Claude Boisset; Jacques Bussière; Mathias de Croch; Claude de Baume; Jean Bezen, chantre de Bormay; Etienne d'Asnières; Philibert Poissenot, religieux de Saint-Vivant de Vergy; Philibert Gay, religieux à Cluny; Jean Cadrelan, religieux de Saint-Bénigne de Dijon ; Jacques Mellier, religieux du monastère de Cherlieu ; Hélain Lamoignon, religieux de la Charité ; Pons de Saligny, religieux à Cluny ; Gérard Boyer, religieux de Cherlieu, prieur de Saint-Thibaut au duché de Bourgogne ; Philibert de Longeville, religieux de la Charité, puis official et vicaire de la Chaise-Dieu ; Adrien de Chaussin, religieux à Baume et refecturier de ce monastère ; François d'Igny, infirmier du monastère de Saint-Claude ; Aymonet Marchand, religieux à Cluny, puis grand prieur du monastère de Saint-Vincent à Besançon; Jacques Rimorien, religieux de Savigny; Jacques Mangeroz, licencié de l'université de Bourges, grand prieur de l'abbaye de Luxeuil; Jean Salignac, bachelier de l'université de Toulouse ; Jean Grangier, sacristain de Jouhe ; André Georges, religieux de Cherlieu ; Philibert Bonetain, religieux de Cluny ; Pierre de Poligny, religieux de Saint-Pierre de Gigny.

¹⁰ Dans cette liste figurent : Hugues Thiébaut, religieux de Luxeuil ; Henry de Blye, religieux de Saint-Claude ; Gilbert Tyrol, religieux de Luxeuil ; Jacques de Verny, prieur de (...) ; Moyses Aulmonier, religieux de Charlieu ; Jean Chernier, religieux de (...) ; Philibert Regnier, religieux de Cluny ; Jean Moisson, religieux de Cluny ; Anatoile Chevalier, religieux du prieuré de Vaux-sous-Poligny ; Pierre Sorge, religieux du monastère de Haute-Pierre

de Veyne d'Arbonze, grand prieur de Cluny, de dom Henri de Montureux en qualité de sous-prieur du collège. Bulle d'Urbain VIII instituant dom Fulgence Brenier, recteur du collège. Copie des lettres de Maximilien permettant à Antoine de Roche, prieur de Cluny, d'ériger et de doter le collège Saint-Jérôme de Dole. Transumpt de la bulle d'Alexandre VI confirmant l'érection du collège. *Vidimus* donné par l'archidiacre et juge spirituel de Cluny de la confirmation par les conciles de Bâle et de Constance, de tous les privilèges du monastère de Cluny. Copie d'une bulle d'Urbain VIII concernant la réformation des fêtes religieuses devenues trop nombreuses. Formule pour l'élection du principal du collège. Nominations et présentations des principaux du collège¹¹.

1251-1778

D 77 Catalogue des principaux ou recteurs du collège depuis sa fondation et de ses anciens boursiers notables. Prise de possession de l'office de recteur du collège par dom Fulgence Brenier. Copie d'une bulle d'Alexandre VII, instituant dom Ambroise Mercier, coadjuteur principal au collège. Bref du pape Alexandre VII, concédant au collège les annales de toutes les abbayes et de tous les prieurés de l'ordre de Cluny existant en Franche-Comté, pour subvenir à l'entretien du collège et des élèves. Présentations et nominations d'élèves boursiers au collège Saint-Jérôme de Dole par la ville de Dole, le prieur de Cluny, le grand prieur claustral de Gigny, le prieur de Vaux, le prieur de Morteau, le prieur de la Charité-sur-Loire 12.

1501-1754

D 78 Copie d'une bulle du pape Innocent VIII instituant des commissaires chargés de la surveillance de la réforme de l'Ordre de Cluny. Autorisation accordée par les définiteurs de Cluny à dom Antoine de la Roche, administrateur du collège, de reporter les dettes du prieuré de Sainte-Marie, de Château-sur-Salins, sur d'autres créditeurs. Cession faite par le collège aux chanoines de Saint-Maurice de Salins du patronage de la cure de Lesney. Copie faite à Cluny à la requête de Loys Jaillette, prêtre, curé et recteur de l'église paroissiale d'Ounans, impétrant, contre maître Claude Chevalier, de Poligny et Jean Mouchet, de cinq titres concernant la collation des bénéfices dépendant de l'ordre de Cluny. Institutions de Louis Du Tartre, de Dole, en qualité de curé d'Ounans, de Sébastien Roynot, en qualité de prieur de Château-sur-Salins. Copie du placet présenté au Parlement de Dole par le père Rollet, grand prieur de Cluny, pour obtenir la mainlevée des fruits du collège. Fondation faite par le sieur Jacques d'un office des morts en l'église du collège, en l'honneur des confrères du Scapulaire décédés. Nomination par dom Fulgence Brenier, principal du collège, du sieur Genet Ravagnier aux fonctions de bailli en la terre et seigneurie du prieuré de Notre-Dame de Château-sur-Salins. Fondation d'une messe de *requiem* à célébrer tous les vendredis, faite par Claude Grivel. Accord entre la demoiselle Duchamp et les pères du collège portant cession de contrats de rentes au profit de ces derniers. Nomination par le principal et les élèves du collège du sieur Pentheur à la cure de Chissey. Nomination du sieur Jacquet aux fonctions de bailli dans

¹¹ Noms des principaux : dom Antoine Baverey ; (1596), dom Jacques de Veyne (1603), dom Barthélemy Fayet (1618), dom Jérôme Coquelin (1631), dom Félix Martin (1634), dom Antoine Thevenin (1687) dom Innocent de Vaultravers (1694), dom Fulgence Camus (1694), dom Léopold Buretel (1703), dom Simon Poly (1744), dom Jérôme Pelletier (1754), dom Etienne Jean-Marie (1778).

¹² Dans la liste figure un Etienne de Lamartine, 1628.

la terre et seigneurie de Château-sur-Salins. Permission accordée par le général de l'ordre de la Sainte-Trinité, à Jérôme Coquelin, d'établir dans l'église du collège une confrérie du Scapulaire. Sommaire des statuts de l'Ordre de l'étroite observance de Cluny dans la province de Séquanie. Fondation de douze grandes messes dans l'église du collège par la demoiselle Barbe Vaucherot. Fondations de basses messes dans l'église par Léonard Bigeotet et Jean Montarlet. Bulle du pape Clément XI nommant Gabriel de Roche prieur de Saint-Pierre de Lieudieu. Nomination de François Champereux en qualité de juge châtelain en la justice du prieuré de Château-sur-Salins. Renonciation faite par Simon Poly, principal du collège, à son droit de concourir pour la nomination au siège vacant de la cure d'Ounans. Visite du prieuré de Chaux-lès-Clerval, par Innocent de Vaultravers. Etats des revenus et charges du collège pour être présentés aux visiteurs.

1244-1786

D 79 Permission accordée par l'abbé de Cluny, Jacques d'Amboise, à Antoine de Roche, de bâtir le collège Saint-Jérôme à Dole. Difficultés survenues entre les Bénédictins du collège et les sieurs Anatoile Duchamp et de Toytot, au sujet de murs et de terrains mitoyens. Plans des bâtiments composant le collège. Dessins d'ornements pour l'église du collège.

1496-1741

D 80 Cahiers des dépenses de l'office du collège.

D 81

D 86

D 87

D 88

1703

Cahier des recettes et des dépenses de l'administration du collège.

1678-1686

D 82 Cahiers des dépenses extraordinaires de l'administration du collège.

1688-1696

D 83 Cahiers des recettes d'argent de l'administration du collège. Non communicable – Déficit.

1688-1723

D 84 Livre des comptes de l'administration du collège¹³.

1678-1696

D 85 Livre des comptes de l'administration du collège.

1696-1708

Journaux des dépenses de l'administration du collège.

1697-1700

Registre des dépenses extraordinaires de l'administration du collège.

1705-1716

Livre des comptes du collège.

1708-1730

D 89 Livre des dépenses extraordinaires de l'administration du collège.

1716-1723

D 90 Livre des recettes de l'administration du collège.

1724-1753

D 91 Livre des dépenses ordinaires et extraordinaires du collège.

 $^{^{\}rm 13}$ Voir aussi D 233 à la fin de l'inventaire, comptes du XVIe siècle.

D 93 Charte par laquelle Viennat et Simon de Lespignay reconnaissant être hommes liges de l'église de Château-sur-Salins et du prieur de cette église (1318). Acte de vente faite par Simon Pillard d'Arc, de diverses parcelles de terres situées aux territoires d'Arc et Senans, et acquises par le collège (1524). Acte de vente par Michel Pillard d'Arc, à Jeannette Pillard, sa cousine, de pièces de terre situées au territoire d'Arc (1527). Acte de vente faite par Simon Pillard d'Arc, à Jean Caillet, d'une pièce de terre située au même lieu. Acte de cession par le châtelain de Château-Rouillaud au prieur de Château-sur-Salins, du foin qu'il avait pris ou fait prendre dans un pré situé à Arc, appelé le pré Demaingain (1339). Vente faite par Jean Pillard d'Arc, à Jean Rimbel, dudit lieu, de la tierce partie d'un journal de terre situé à Arc (1543). Vente faite par Louis Pillard d'Arc, à Jean Caillet, maréchal, d'une pièce de terre située à Arc (1545). Contrat d'échange fait entre les frères Simon et Anatoile Pillard d'Arc, de diverses terres situées à Arc (1530). Vente faite par Anatoile Pillard d'Arc, à Simon Pillard, son frère, de diverses pièces de terre situées à Arc (1530). Vente par Louis Pillard d'Arc, à Jean Roubel, d'une pièce de terre située à Arc (1545). Vente faite par Louis Pillard d'Arc et Jean Pillard, à Claude Rodel, d'une pièce de terre située à Arc(1545). Acte par lequel Anatoile Pillard d'Arc, fille de feu Jean Pillard, reconnaît être sujet mainmortable des Bénédictins du collège (1544). Vente faite par Simon Pillard d'Arc, à Jean Comte, de Liesle, d'une pièce de terre sise à Arc (1545). Vente faite par Louis Pillard d'Arc, à Claude Chevalier, dudit lieu, d'une pièce de terre sise à Arc (1545). Vente faite par Marie Pillard, femme Etevenon, du consentement de son mari et de son cousin Simon Pillard, au recteur du collège, de divers meix et pièces de terre sis à Arc (1545). Vente faite par Jean Pillard, à Louis-Guillaume Hugues et Lambolle Lavaire, d'un journal de terre situé à Arc (1542). Vente faite par ledit Jean Pillard, aux frères Lavaire, d'une pièce de terre située au territoire d'Arc-et-Senans (1545). Acte de remboursement d'une rente au capital de 9 francs, fait par Simon Pillard à Jean Etevenon (1545). Vente faite par Jean Pillard, au recteur du collège, d'un journal de terre situé à Arc (1545). Vente faite par Louis Pillard, au recteur du collège, d'un pré situé à Arc (1545).

1318-1545

Vente faite par Jean Pillard, au recteur du collège de pièces de terre et de prés situés à Arc (1545). Vente faite par Simon Pillard, Anatoile et Pierre Pillard d'Arc, à Martin Etevenon de Senans, d'un journal de terre situé à Senans (1530). Vente faite par Simon et Pierre Pillard, frères, Jean Pillard, dit Baunelie et Louis Pillard, tous d'Arc, à Jean Roubel dudit Arc, du droit de réachat sur deux journaux de terre assis à Arc (1529). Vente faite par Simon Pillard, tant en son nom, qu'en celui de ses frères Anatoile et Pierre, à la confrérie du Saint-Esprit, établie dans l'église de Senans, d'une corne de pré sise à Arc (1529). Vente faite par Louis Pillard d'Arc, aux vénérables religieux, principal et écoliers Saint-Jérôme de Dole, d'une portion de pré située dans la prairie d'Arc (1545). Inventaire des titres d'acquisitions faites par les Bénédictins de Dole, sur les Pillard et autres particuliers d'Arc (1524-1552). Etat des héritages provenant du meix des Pillard, vendus à divers particuliers et rétrocédés au collège (1545).

Transaction entre le collège et Jean Durlez le Vieux, au sujet d'un procès intenté par le collège en matière de nouvelleté (1545). Vente faite par Simon Pillard d'Arc à Jean Roubel, d'une pièce de terre arable située à Arc (1529). Vente faite par Guillemin Pillart d'Arc, à Jean Roubel dudit lieu, d'un journal de terre à Arc (1509). Vente faite par Jean Pillard et Louis Pillard, son frère, à Jean Roubel, le jeune, d'une pièce de terre arable située à Arc (1535). Vente faite par Louis et Jean Pillard, à Jean Robel, d'un demi-journal de terre sis à Arc (1529). Vente faite par Simon Pillard, aux religieux, principal et écoliers du collège Saint-Jérôme de deux pièces de terre situées à Arc (1547). Vente faite par Louis Pillard, à dom Philibert Poissenot, principal du collège Saint-Jérôme de Dole, de deux pièces de terre assises à Arc (1547). Achat fait par Louis Jallet, curé de Saunières, procureur du collège de deux portions de terre arable et de pré appartenant à Jean Pillard d'Arc (1546). Vente faite par Louis Pillard d'Arc, à Anatoile Vaselez de Senans, d'un bréjou de terre sis à Arc (1537). Vente faite par Simon Pillard, au principal du collège, de la moitié d'un meix situé à Arc (1546).

1509-1547

D 95 Procès entre le collège et les sieurs Pillard, Nélaton, de Quingey, Prelet, d'Hautepierre, au sujet de la propriété du meix Pillard à Arc en Vauchois. Titres de propriété du collège.

1545-1662

D 96 Grosse du décret fait sur les biens de Jean Pillard Bannelie, de Senans, biens situés à (1547). Vente faite par Philiberte Morlet, au principal du collège de pièces de terres sises à Arc. Mandement de nouvelleté obtenu par le principal du collège contre Etienne Nelaton, de Quingey, au sujet des troubles qu'il leur a causés dans la possession des biens de Jean Pillard. qu'ils ont acquis par décret (1549). Vente faite par Louis Pillard d'Arc, au principal du collège de deux pièces de terre arable situées à Arc (1550). Assignations, sentence rendue par le conseiller au parlement Horibalde Hiberling, dans le procès élevé entre le principal du collège et le sieur Perreciot d'Arc, au sujet de la propriété d'une terre à Arc, et tranchant le procès en faveur du collège (1551). Vente faite par Perrenette, Denys, Claude, Balthazard et Pierre Georgenot, à Jean Pillard-le-Jeune, de deux pièces de terre sises à Arc (1566). Vente par les héritiers de Claude Pillard, femme de Jean Georgenot, et de Jean Pillard le jeune, d'un journal de terre sis à Arc (1566). Acte par lequel Louis Boutavent, acquéreur d'une pièce de terre située à Arc, accorde à ses vendeurs Vuillemin et Bourlé, le droit de réachat (1491). Assignations et sommations dans le procès entre le collège et Jean Pillard, au sujet de la propriété du grand pré d'Arc (1562-1568). Révélations obtenues à la suite de monitoire par les pères du collège pour recouvrer des héritages à Arc-Senans (1713). Echange de terrains entre le roi et le principal du collège pour établir à Arc la nouvelle saline (1776). Double de contrat de vente de terrains vendus au roi par les Bénédictins de Dole (1779).

1491-1776

D 97 Acensement d'héritages situés à Arc par Guy d'Usier, prieur de Château-sur-Salins, au profit d'Estevenin Pillard et de son fils Girard, hommes mainmortables du prieuré de Château-sur-Salins, Guillaume, de Pretin, et Chappuis, de Marnoz, notaires (1423); copie de ces lettres par les notaires Petit et Richard, de Salins (1460). Acensement fait par Pierre

Govin, prieur et principal du collège, à Jean Millot, d'une pièce de terre située à Arc (1516). Vente par Monat Pillard d'Arc, à ses frères et sœurs, de sa portion d'héritage (1524). Vente faite par Jean Pillard d'Arc, à Richard Durlez, dudit lieu, d'un journal de terre, séant à Arc et Senans (1529). Déclarations de la mainmorte sur la famille Pillard d'Arc et Senans (1423-1554). Requête adressée à la cour par le collège afin d'établir qu'une portion du meix Monnot est censable envers le collège (1566). Vente faite par le principal du collège, à Christophe Pillard d'Arc, de meix et maisons situés à Arc (1581). Requêtes, mandements et exploits, pour le collège Saint-Jérôme, contre Jean Renard de Crissey, au sujet d'une cens sis à Arc (1660-1661). Acensement perpétuel de deux pièces de terre à Arc, par les Bénédictins du collège à Jean-Claude Roubey d'Arc (1781).

1423-1781

D 98 Lettres patentes de Charles-Quint réglementant la perception des dîmes d'Arc-Senans, en faveur du collège (1551). Arrêt du parlement rendu en faveur de Jean de Poupet, chevalier, sieur de la Chaux, et du collège, contre Antoine Lucquet, de Senans (1552); exécution de cet arrêt. Assignations, mandements, enquêtes en faveur du collège contre le curé d'Arc et Senans, qui demandait sa portion congrue (1686). Requêtes, reconnaissances, consultations d'avocats, transaction faite entre le collège et le sieur Noirot, curé de Senans, au sujet des dîmes de ce lieu (1718). Promesse par les religieux du collège de payer au curé d'Arc et Senans, la somme de 60 francs, comme supplément de sa portion congrue (1723). Grosse du testament de Jean-Baptiste Noirot, vicaire, prêtre, curé de Senans, par lequel il lègue à la confrérie du Saint-Esprit, érigée en l'église de Senans, la somme de 3,726 livres (1744). Sommation faite par les Bénédictins du collège à Jean-Baptiste Courbet, curé d'Arc-et-Senans, d'exécuter le testament de son prédécesseur (1744). Assignations, mandements, mémoires et sentence du bailli de Quingey, en faveur du collège dans leur procès contre les habitants d'Arc et Senans, au sujet de la circonférence des gerbes de blé qui se payent en dîmes (1759). Quittance de la somme de 71 livres comme supplément de portion congrue délivrée par le curé d'Arc-et-Senans au collège (1759).

1551-1759

D 99 Déclarations de la paroisse d'Arc et Senans, pour la dîme. Copie de la requête adressée à l'archevêque de Besançon, par le sieur Queminet, curé de Senans, tendant à faire déclarer la nécessité d'un vicaire pour cette paroisse.

1755-1787

D 100 Amodiation des terres, prés et dîmes d'Arc et Senans, par le collège à Antoine et Guillaume Louthier, Philibert Polet et consorts (1545-1575). *Idem* à Jean Abry, Claude Roubel, Alexandre Saffiot, François et Perrenin Roubel, Jean Estevenon, Baverel, Grozon, Pierre Nélaton (1577-1650). Amodiations des dîmes d'Arc et Senans, aux sieurs Vuillemot, Mathieu André, Claude Taillart (1659-1695). Amodiations et baux à ferme des biens à Arc-et-Senans appartenant au collège (1698-1790).

1545-1790

D 101 Institution de la marguillerie de Chissey par la collégiale Saint-Maurice de

Salins (1477). Droits et revenus de la marguillerie de Chissey; amodiations de ces droits. Copie d'une transaction entre Saint-Maurice de Salins et des habitants de Chissey au sujet des dîmes sur les *novales* (terres nouvellement défrichées). Amodiations par le collège de terres et dîmes à Chissey. Déclaration des terres et dîmes de Chissey, Germigney et Chateley, appartenant au collège. Etats requêtes, correspondance au sujet des droit curiaux de Chissey. Devis, correspondance au sujet des travaux de réparations à faire à l'église de Chissey.

D 102 Déclarations de dîmes de la paroisse de Chissey (1774, 1775). Copies des cotes royales des communautés de Germigney, Chamblay et Chateley. Requête du curé de Chissey à l'archevêque pour nommer un vicaire.

1774-1779

D 103 Traité entre Philippe de Vienne, seigneur de Clervans et le collège, accordant à Philippe de Vienne les deux tiers des dîmes d'Ounans et l'autre tiers au collège et au curé d'Ounans. Nominations et présentations par le collège de titulaires à la cure d'Ounans. Amodiations des dîmes d'Ounans par le collège à des personnes d'Ounans. Reconnaissance faite par les habitants d'Ounans au collège des deux tiers des dîmes de millet, de chanvre et de Turquie (maïs), qui se récoltent à Ounans. Procès entre le collège et les religieuses d'Ounans au sujet d'un droit de miche ou « myestre » (droit de lever deux gerbes sur onze) à Ounans.

1500-1683

D 104 Titres de propriétés concernant la cure de Changin, dépendant du collège ¹⁴. Reconnaissances de cens , sur des terres sises à Arbois au profit du prieuré de Château-sur-Salins. Traité entre les habitants d'Arbois et le prieur de ce lieu, au sujet de la mesure à percevoir la dîme. Procès entre le collège et les habitants et seigneur de Souvans, au sujet de la dîme. Manuel des cens dus au collège à Vadans et Arbois. Réclamation par le collège du prix de l'amodiation des prés d'Arbois. Etat des dîmes du collège sur la Loye et Augerans. Amodiations faites par le collège des dîmes sur Montigny-lès-Arsures, Vauxelles et Champaillon.

1201-1655

D 105 *Prieuré de Notre-Dame de Château-sur-Salins*.- Donations au prieuré de propriétés à Montigny et Mesnay. Etat des dîmes perçues à Montigny.

1279-1534

D 106 Prieuré de Notre-Dame de Château-sur-Salins.- Amodiations par les prieurs de Château-sur-Salins, des revenus des dîmes de Montigny et de Rans. Etat des droits et revenus de Rans.

1539-1629

D 107 Prieuré de Notre-Dame de Château-sur-Salins.- Arrêts du Parlement et mandement de l'archevêque de Besançon contre des particuliers de Montigny et des Arsures qui refusaient de payer la dîme au collège. Règlement des dîmes en céréales et en vin entre les décimateurs de Montigny, les Arsures et Vauxelles. Règlement des droits curiaux de Montigny, Vauxelles et Champaillon. Dénombrement des champs et vignes de la paroisse de Montigny qui doivent la dîme.

_

¹⁴ Il s'agit d'une copie des titres faite, au XVIII^e s., sur un livre de plain-chant, appartenant à l'église de Changin.

Prieuré de Notre-Dame de Château-sur-Salins.- Lettres d'acensements par le prieuré de deux fonds de terre à Pretin à Jean et Antoine Bonvalot contre le cens annuel de 20 sols (23 juillet 1512) ; de deux journaux et demi de terre à Pretin, lieu dit en Champros, à Anatoile Nicard, contre 3 s. est. (17 mai 1558); de deux journaux de terre à Pretin, au lieu dit en Champalet, à Jean Bonvalot, contre 3 s. est. de cens annuel (17 mai 1558). Donation entre vifs d'une pièce de terre à Pretin faite par Claude Pignelet et sa femme à Jehanne et Jacques Cuchet (9 mai 1561). Acensements à Jehan Bonvalot contre un cens de 6 s. est., d'une pièce de terre contenant deux journaux, à Pretin (31 janvier 1562); à Pierre Bonvalot, contre un cens de 3 s. est. d'un journal de terre situé à Prétin (31 janvier 1562) ; à la confrérie de la Croix de Pretin, contre un cens de 6 s. est., de deux journaux de vigne à Pretin, au lieu dit la Coste (28 juin 1562); à Jean Cuchet contre 4 s. est. de cens et de la dîme de 13 gerbes d'un journal de bois et de broussailles en la côte de Bidaboz à Pretin (8 septembre 1606); à Hugues Bonvalot, contre 4 s. est. de cens annuels et la dîme accoutumée, d'un journal de terre en bois et broussailles situé sur le côté de Bidaboz (18 septembre 1606) ; à Jacques Rouillaud, contre la dîme ordinaire et un cens de 4 engrognes, d'une portion de bois dite sur fosse à Prétin, à charge par lui de la mettre en vigne (10 juin 1614); à Aimé Grenaud d'une portion de bois dite sur fosse, contenant dix ouvrées qu'il devra mettre en vigne et provigner moyennant 40 engrognes de cens annuel et la dîme accoutumée (10 juin 1614); à Jean Rouillard d'une ouvrée de vigne sur la fosse moyennant un cens de 4 engrognes (17 septembre 1614). Vente à Jean Cuchet d'une chenevière dite en sur Pretin moyennant un cens de 2 s. est. et sous réserve de la mainmorte (Pretin, 30 mars 1615). Acensement à Aimé Bonvalot, dit Bragard, d'un verger d'environ deux ouvrées à Prétin contre la taille annuelle de 14 gros (30 août 1634). Echange de biens à Prétin entre Etienne Libeau et Jérôme Bonvalot (1667). Acensement à Jean Bonvalot, Antoine Bonvalot, Jérôme Rouillard, de Pretin, de deux journaux de terre sis en Champilet, à Pretin, contre un cens annuel de 6 s. est., avec obligation de les mettre en vigne (6 janvier 1672). Vente d'une pièce de vigne, lieu dit en la Combe, aujourd'hui la Manche (5 mars 1448). Fondation faite au prieuré par dom Jacques Pierre, religieux dudit prieuré, d'une rente de 12 s. est. à prendre sur une rente constituée par Jean Bonnin, de Salins (1545). Ventes d'une pièce de vigne à Marnoz par Jean et Mathieu Lebaud, à Jeanne Bonvalot, pour 36 francs (1586); de 6 ouvrées de vigne par Gaspard Roquy à Michel Roquy, pour 8 francs et 6 gros (1573). Acensement à Pierre Rouillard de Pretin, d'un demi-journal de verger dit à la Plante Grosjean, à charge de payer le cens de 18 gros et de la mettre en gerbes de vigne (11 janvier 1626). Rente de 23 francs 10 gros, constituée sur le prieuré de Saint-Just d'Arbois, pour 340 francs de capital donnée par les religieux du prieuré à l'administration du prieuré, autorisée à faire cet emprunt (28 novembre 1638). Vente par les religieux du prieuré à Pierre Gillard, d'une portion du bois du Colombier, contre 6 gros de taille (22 juin 1714). Procès-verbal de saisie des fruits de la vigne d'Anatoile Prélat au bailliage de Salins au profit des religieux du prieuré, créanciers (23 septembre 1697).

Non communicable - Déficit.

D 108

1512-1714

D 109 *Prieuré de Château-sur-Salins*.- Acte par lequel Pierre Prélat, de Marnoz, déclare que si le prix de la vente de sa vigne à Pierre Quanteau est inférieur

à 10 émines d'avoine, une mesure de pois et 30 seilles de vin, la vente doit être résiliée, car il aurait été trompé chez le notaire (24 mars 1699). Cession d'une rente de 120 francs en capital sur Anatoile Prélat de Couretaine aux religieux du prieuré par Pierre Monnier, de Salins (1708). Mandements de debitis délivrés aux religieux du prieuré au Parlement de Besançon en 1746 et en 1768. Réponse des religieux au sujet des impositions mises le 21 décembre 1747, sur leurs vignes de Marnoz. Copie de l'ordonnance de l'Intendant qui déclare que les vignes dites au Palorizet, à la Rivière, à la Baronne, à la Plante d'en Haut et le Calice appartenant au prieuré ne pourront être imposées lorsque ces derniers les feront valoir par eux-mêmes (31 mars 1769). Ordonnance de l'Intendant contre la communauté d'habitants de Bracon, qui prétendaient imposer les vignes du prieuré (1769). Saisie des récoltes dans les propriétés du prieuré à Aiglepierre (1780). Vente du bois dit la Corne-aux-Moines, contenant 24 arpents 26 perches, faite par le prieuré à Gandin, de Salins, pour 1 500 francs (1785). Taxe des vins dus au prieuré en 1786, à Couretaine.

Non communicable - Déficit.

D 110 *Prieuré de Château-sur-Salins*.- Procès entre le prieuré et le chapitre de Saint-Maurice, au sujet de la propriété du prieuré ¹⁵. Répliques du chapitre de Saint-Maurice aux remarques des religieux de Château.

Non communicable - Déficit.

1740

D 111 Prieuré de Château-sur-Salins.- Recettes du 1^{er} avril 1769 à 1789, et dépenses du 1^{er} avril 1769 en novembre 1783.

Non communicable – Déficit.

1769-1789

D 112 Prieuré de Château-sur-Salins.- Traité entre les habitants d'Aiglepierre et les décimateurs de Montigny-lès-Arsures et Vauxelles relatif à la dîme prétendue par ces derniers sur une vigne située àt Aiglepierre, appartenant à la confrérie du Saint-Esprit, érigée en l'église de ce lieu. Procès entre le collège Saint-Jérôme et le curé de Montigny qui réclame un supplément de portion congrue. Cession faite par le collège au prieuré de Château-sur-Salins, des revenus de Montigny moyennant une redevance annuelle de 5 muids de vin et de cent livres d'argent. Taxe des dîmes de vin de Vadans et de Montmalin au profit du collège. Déclaration des revenus de Vadans.

1686-1770

D 113 *Prieuré de Château-sur-Salins*.- Etat des tailles et cens fonciers assignés sur des terres sises à Marnoz, Pretin, Salins, Bracon, Arbois, Montigny-lès-Arsures, Mouchard, Goailles, Valempoulières, Parroy, Chey, Samson, Brères dessus, les salines.

1710

D 114 *Prieuré de Notre-Dame de Château-sur-Salins.*- Manuel des terres, prés et redevances du prieuré et du collège, sis à Seligney, Villers-Robert, Aumont, Villers-les-Bois et le Deschaux. Procès du collège contre le curé

1594-1739

_

¹⁵ Une bulle de Sixte IV, du 14 mai 1476, avait uni le chapitre de Saint-Maurice au prieuré de Château.

de Souvans qui demande un supplément de portion congrue.

D 115 Prieuré de Notre-Dame de Château-sur-Salins.- Baux des revenus des dîmes de Villers-Robert, Seligney, Lioutre et lieux circonvoisins.

1593-1773

D 116 Prieuré de Notre-Dame de Château-sur-Salins.- Arrêt du parlement qui maintient le collège dans la jouissance et possession des dîmes de Souvans sur le pied de quatre gerbes par journal, et des dîmes de Villers-Robert, Seligney et le Deschaux sur le pied de 3 gerbes par journal (11 mai 1643). Copie d'un terrier de 1432 contenant la déclaration des héritages, dîmes et usages de bois qui relèvent du prieuré à Seligney, Villers-Robert, Villers-les-Bois (1599). Plans des bois de Villers-les-Bois (1753). Règlement des droits curiaux de Souvans. Décret de l'archevêque de Besançon déclarant qu'il y aurait un vicaire amovible à Villers-Robert (1737). Procès entre le collège et les habitants de Villers-Robert qui les avaient compris dans le rôle de l'imposition du vingtième. Baux et amodiations au profit du collège Saint-Jérôme, de ses biens sis aux territoires de Seligney, Villers-Robert et Villers-les-Bois (1337-1771). Procès-verbal de la visite et des réparations à faire au moulin de Mellenat, territoire de Seligney, appartenant au collège. Plan des prés du collège sis à Séligney (1759). Avis du conseiller Dunod sur le droit d'usage dans la forêt de Souvans et Villers-Robert prétendu par le collège. Inventaire des titres concernant les droits et propriétés du collège à Seligney, Villers-les-Bois, Villers-Robert et le Deschaux.

1337-1771

D 117 Etat du temporel du collège (s. d. [XVIII^e s.). Requête du curé de Vadans à l'archevêque de Besançon pour obtenir l'acquittement d'une fondation faite par le testament de Claude Buchot. Correspondance au sujet de l'administration du moulin de Seligney. Contrats de rentes et d'acensements au profit du collège sur des terres sises à Villers-Robert et Seligney, Villers-les-Bois.

1694-1760

D 118 Titres de la propriété des dîmes de vin à Vadans, au profit du collège. Traité avec les habitants de Vadans et de Montmalin sur ces dîmes.

1519-1550

D 119 Procès au bailliage de Dole et au Parlement de Besançon entre le collège et les habitants de Souvans au sujet du paiement des dîmes (1773); mêmes pièces produites contre divers particuliers de Souvans qui refusaient le paiement de la dîme (1759).

1573-1759

D 120 Etats des droits curiaux de la cure de Vadans. Traité entre le curé de Vadans et le collège au sujet des dîmes. Appointements contre des particuliers de Vadans, Saint-Pierre, Mathenay, Villers-Robert, Villers-les-Bois, qui refusaient de payer la dîme au collège.

1549-1646

D 121 Grosse d'enquête faite par le bailli d'Aval, en faveur de Charles Legrand, seigneur de Charchilla, prétendant droit d'usage dans les bois de Vadans, contre le sieur de Poitiers, seigneur de ce lieu. Donation faite à Guillaume

Legrand par Marguerite de Vergy, dame de Valentinois et de Vadans, du droit d'usage dans les forêts de ce lieu. Consultation de l'avocat Guillaumez en faveur des Ursulines d'Arbois prétendant droit d'usage dans les forêts de Vadans.

D122 Acensements au profit du collège assignés sur des terres à Sampans ; Rentes constituées par le collège au profit de particuliers, des Ursulines et des Annonciades de Dole, toutes acquittées.

1301-1783

D 123 Procès du collège contre Pierre Grappe de la Loye qui refuse de payer la rente due au collège.

1717

D 124 Baux des dîmes de Souvans, Brevans, Villers-Robert et Villers-les-Bois. Acensements au profit du collège de terres situées à Dole et Ounans. Taxes mises par le Magistrat de Dole sur les divers maisons religieuses de la ville en compensation de l'exemption de l'octroi.

1648-1789

D 125 Publication du testament de Catherine de Montureux qui institue le collège ses héritiers universels. Donation entre vifs faite au collège par Catherine de Montureux, de propriétés foncières sises à Dole. Quittances de paiement et pièces de procédure pour Guillaume de Montureux, chanoine de Notre-Dame-de-Dole, réclamant au collège la succession de Anne-Elizabeth de Montureux, sa nièce.

1630-1668

D 126 Testament de Jean de Montureux, de Menotey, au profit de Jean-Baptiste, François, Pierre de Montureux, ses enfants (1587). Reconnaissances des cens dus à Jean-Baptiste de Montureux, seigneur de Chevigney, sur les terres de ce lieu (1628). Titres particuliers et constitution de ces cens. Testament de Jeanne-Elizabeth de Montureux, religieuse à la Visitation de Dole.

1532-1625

D 127 Lettres patentes du roi d'Espagne Philippe IV instituant Guillaume de Montureux deuxième professeur de droit canon à l'université de Dole (1643). Traité entre les chanoines du chapitre collégial de Dole et les héritiers de Jean-Baptiste de Montureux, pour la desserte de la messe fondée par lui (1632). Procuration par Jeanne de Poitiers, dame de Chevigney, en faveur de Charles de Poitiers, son cousin (1532). Lettres de cléricature de Guillaume de Montureux ; diplôme de docteur en théologie de l'université de Dole, à Guillaume de Montureux (1626).

1532-1612

D 128 Etats des héritages et cens appartenant à Jean-Baptiste de Montureux, situés à Chevigney. Quittances de fournitures faites au professeur de Montureux. Inventaires des papiers trouvés au domicile mortuaire de ce dernier et des biens meubles et immeubles délaissés par maître Jean de Montureux, notaire à Menotey.

1587-1630

D 129 Lettres-patentes de Philippe IV nommant Guillaume de Montureux, chanoine de l'église collégiale de Dole (1643). Achat, amodiations, constitution de rente au profit de la famille de Montureux ; institution par

le chanoine de Montureux d'une chapelle dans l'église paroissiale de Mièges, sous l'invocation de Notre-Dame et de Saint-Claude.

D 130	Procès du collège contre Jean Chenevet, de Chevigney, qui refusait de payer la rente qui lui devait	1721
D 131	Correspondance entre Pierre de Montureux et Guillaume de Montureux, chanoines à Dole, au sujet de l'administration de leurs propriétés.	1632-1645
D132	Contrats de mariage, testaments, lettres de noblesse et de prêtrise de la famille Montureux.	1585-1610
D 133	Enquête sur la peste introduite en 1636 pendant le siège de Dole au collège par les domestiques de Ferdinand de Rye, archevêque de Besançon. « Index beneficiorum ecclesiasticorum tam antiquae observantione ordinis cluniacensis in provinciis Franciae, Hartesii, Hannoviae, Brabantiae ac Leodii comitatus et locis circumvicinis ». Déclarations de la congrégation du Mont-Cassin sur la règle de Saint-Benoît, ainsi qu'elle se pratique dans le comté de Bourgogne de l'étroite observance de l'ordre de Cluny, revues et corrigées au chapitre provincial de ladite province en l'an 1680.	1636-XVIII ^e s.
D 134	Testaments, contrats de mariage, titres de propriétés de la famille Montureux. Etats des revenus du collège.	1565-1789
D 135	Procès devant le Parlement des ordres réguliers de la ville de Dole contre les commis au département de l'impôt des Etats de Bourgogne qui voulaient les imposer (1669-1674). Procès du collège, contre le Magistrat de Dole qui veut l'obliger à assister aux processions publiques, les chanoines de Notre-Dame ayant le pas sur eux (1750). Requêtes adressées au Magistrat de de Dole par le collège pour obtenir l'exemption de l'octroi.	1669-1750
D 136	Fulmination des bulles de Pie IV au sujet du prieuré de la Madeleine de Grandcourt de l'ordre de Saint-Augustin (1564). Testament de dom Fulgence Camus (1661), Jean-Baptiste de Germigney (1644), et Claudine Huguenet, de Salins (1656). Traité de mariage de Jean Prélat, de Lavans, et de Huguette Thibaud, de Lavangeot. Bulle du pape Clément XI approuvant l'association fondée dans l'église du collège (1702). Traité passé entre le collège et le sieur Colombe, qui s'engage à raser tout le personnel du collège deux fois par semaine, moyennant 40 livres par an.	1564-1771
D 137	Procès du collège contre Nicolas de Gilley, seigneur de Marnal et de Vermont, et Humbert Prost, prêtre, curé de Nevy, au sujet des dîmes de Nevy et de Montigny-lès-Arsures.	1516-1547
D 138	Procès du collège contre le curé de Rans, au sujet de la dîme, des droits et de la portion congrue de Rans.	1563-1594

D 139	Procès du collège contre le marquis de la Vieuville, seigneur de Clairvaux, et contre le curé d'Ounans qui refusent de payer les droits de patronage. Procès contre les habitants de la commune de Souvans, au sujet de la grosseur des gerbes et de la qualité de la dîme.	1690-1772
D 140	Procès du collège contre les héritiers du chevalier de Buretel, au sujet de la revendication d'une rente sur la succession de ce dernier.	1744-1782
D 141	Procès du collège contre le curé de Souvans, au sujet de l'abandon fait par celui-ci au collège des revenus fixes de la cure au lieu du casuel que recevait le collège.	1686-1780
D 142	Procès du collège contre le curé et plusieurs habitants de Vadans, au sujet des dîmes. Procès contre le curé seul qui réclame au collège une augmentation de portion congrue.	1743-1772
D 143	Procès du collège contre le curé de Nevy-lès-Dole, au sujet des dîmes de Nevy. Procès contre les habitants de Souvans, au sujet des dîmes de ce lieu et des frais de réparation du chœur de l'église.	1345-1787
D 144	Procès du collège contre les Jésuites de Dole qui prétendaient avoir la propriété de Souvans et de Bans ; Procès contre les habitants de Souvans, de Bans et de Nevy-lès-Dole au sujet du paiement des dîmes.	1629-1781
D 145	Procès du collège contre les habitants de Souvans et de Nevy-lès-Dole au sujet du recouvrement des dîmes. Procès contre les chanoines du chapitre de Besançon, au sujet de la dîme de la cure de Chamblay. Procès contre Guillaume Boursier, boulanger à Salins, pour avoir paiement d'une livraison de blé. Procès contre le sieur Duchet, boulanger à Salins pour le même sujet.	1548-1787
D 146	Procès du collège Saint-Jérôme contre les chanoines de Saint-Maurice de Salins, au sujet de la propriété du prieuré de Château-sur-Salins.	1477-1531
D 147	Procès du collège contre les chanoines de Saint-Maurice de Salins, au sujet de la propriété du prieuré de Château-sur-Salins.	1477-1531
D 148	Procès du collège contre les chanoines de Saint-Maurice de Salins, au sujet de la propriété du prieuré de Château-sur-Salins.	1477-1538
D 149	Procès du collège contre le baron de Brun, seigneur de Souvans, qui prétendait que le collège, usager de ses bois, les dégradait. Procès contre le sieur Péting de Santans, commis du roi au paiement des rentes assignées sur les salines du comté de Bourgogne, au sujet des revenus d'une année que le collège prétendait lui avoir été injustement retenus.	1760-1763

D 150	Procès du collège contre des particuliers de Montigny, les Arsures et Vauxelles, qui refusaient d'acquitter la dîme.	1763
D 151	Procès engagé par le collège, le chapitre cathédral de Besançon, les abbés de Montbenoît, Rozières, Sainte-Marie et Buillon, le comte de Boutechoux, le chanoine de Chavanne et les sieurs Javel, tous décimateurs à Montigny, contre Claude-François Cuynet de Germigny, écuyer, demeurant à Montigny, au sujet de la dîme de la vigne de Palloux qu'il refuse de payer.	1782
D 152	Procès du collège contre le curé et les habitants de Villers-Robert, au sujet des dîmes de ce village.	1707
D 153	Procès du collège contre le curé et les habitants de Villers-Robert, au sujet des dîmes de ce village.	1718
D 233	Comptes des recettes et dépenses du collège ¹⁶ , 1549, 1551-1553, 1556-1561, 1563-1565	1549-1565

COMPLEMENT

Petit séminaire des orphelins de Salins

Fondé le 11 juillet 1580 par Simon du Four, originaire de Salins et qui lui légua ses biens, cet établissement devait accueillir 6 pauvres orphelins de la ville, de 7 à 12 ans, pour qu'ils y apprennent le latin utile au service de l'Église et de l'État. En 1752, l'institution fut convertie en 'apprentissage de métier', toujours dédiée à des orphelins de Salins. Cette œuvre, dont il ne subsiste que des épaves, est à rapprocher de celle des orphelins de Dole¹⁷.

D 232 Fondation, 1580. Demande d'exemption d'impositions, 1631. Comptes, 1790-1791. Notice historique, s. d. [2^e tiers XVIII^e s.].

1580-2^e tiers XVIII^e s.

_

¹⁶ Ces comptes ont été trouvés parmi les documents de l'abbaye de Cluny remis par la ville de Cluny aux Archives départementales de Saône-et-Loire le 7 janvier 2017, pris en charge par les Archives du Jura le 19 janvier suivant et ont été intégrés au fonds du collège Saint-Jérôme de Dole le 20 janvier 2017. Ces comptes avaient reçu les cotes GG 33 pièces 13 à 25 à l'abbaye de Cluny où ils avaient été envoyés par le collège pour vérification et visa du grand prieur.

¹⁷ Ces documents avaient été anciennement cotés en série G : G 2078 ; il ne s'agit pour autant pas de documents relatifs à un séminaire à proprement parler, mais bien à une institution d'éducation (P. Guyard).